



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org) Compte Twitter : @CIJ\_ICJ Chaîne YouTube : [CIJ ICJ](https://www.youtube.com/c/CIJ_ICJ)

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2018/14

Le 2 mars 2018

### **M. le juge Hisashi Owada démissionnera de ses fonctions de membre de la Cour internationale de Justice à compter du 7 juin 2018**

LA HAYE, le 2 mars 2018. M. le juge Hisashi Owada démissionnera de ses fonctions de membre de la Cour internationale de Justice (CIJ) à compter du 7 juin 2018. Son mandat devait prendre fin le 5 février 2021.

L'Organisation des Nations Unies a, conformément à l'article 14 du Statut de la Cour, fixé au 22 juin 2018 la date de l'élection du successeur de M. Owada par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Le membre de la Cour qui sera élu à cette date achèvera le mandat de M. Owada.

M. Owada est membre de la Cour depuis le 6 février 2003 et a en a été le président du 6 février 2009 au 5 février 2012. Après son premier mandat, il a été réélu à compter du 6 février 2012.

Avant de prêter serment devant la Cour, M. Owada a occupé différents postes de haut niveau au Japon et dans des instances internationales, ayant notamment assumé les fonctions de rapporteur à la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1970, d'ambassadeur et de représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques de 1988 à 1989, de ministre adjoint des affaires étrangères du Japon de 1989 à 1991, de vice-ministre des affaires étrangères de 1991 à 1993, d'ambassadeur et de représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies de 1994 à 1998, de représentant du Japon au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et de président de celui-ci de 1997 à 1998, de chef de la délégation japonaise à la conférence diplomatique des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale en 1998 et de conseiller principal du président de la Banque mondiale de 1999 à 2003.

Titulaire de nombreux prix et distinctions, M. Owada est membre de la Cour permanente d'arbitrage, membre honoraire de l'American Society of International Law, président du conseil consultatif de l'Asian Society of International Law et membre émérite de la Société japonaise de droit international. Il est également membre titulaire de l'Institut de droit international, dont il a été président émérite de 2007 à 2009.

M. Owada est l'auteur de nombreuses publications sur le droit international et les organisations internationales parues au fil de sa longue carrière.

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour ne constituent pas des documents officiels.

---

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Indépendante du Secrétariat des Nations Unies, elle est assistée par un Greffe, son propre secrétariat international, dont l'activité revêt un aspect judiciaire et diplomatique et un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Egalement appelée «Cour mondiale», elle est la seule juridiction universelle à compétence générale.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction uniquement ouverte aux Etats (pour la procédure contentieuse) et à certains organes et institutions du système des Nations Unies (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme la Cour pénale internationale (CPI, seule juridiction pénale internationale permanente existante, créée par traité et qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (TSL, organe judiciaire international doté d'une personnalité juridique indépendante, établi par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à la demande du Gouvernement libanais et composé de juges libanais et internationaux), le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (MTPI, chargé d'exercer les fonctions résiduelles du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda), les Chambres spécialisées et Bureau du Procureur spécialisé pour le Kosovo (institution judiciaire ad hoc qui a son siège à La Haye), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (CPA, institution indépendante permettant de constituer des tribunaux arbitraux et facilitant leur fonctionnement, conformément à la convention de La Haye de 1899).

---

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

Mme Joanne Moore, attachée d'information (+31 (0)70 302 2337)

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)